

CLUB CANOE VALLEE DU CHER (AVENTURE CANOE) - ENGAGEMENT DU LOCATAIRE ET DE SON GROUPE

English version on our website canoesurlecher.jimdo.com - Date : / / - Téléphone :

Noms : - Prénoms : - Nationalité :

Je prends la responsabilité des personnes qui m'accompagnent et affirme qu'elles et moi savons nager plus de 50 mètres. Je reconnais utiliser le matériel du Club Canoe Kayak de la Vallée du Cher (Aventure Canoe) sous mon entière responsabilité et dégage le club en cas d'accident corporel et matériel ou en cas d'incident. En cas de perte ou de détérioration du matériel je m'engage à rembourser le montant indiqué. (montants affichés au club et sur le site internet). Je confirme être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle pour moi et les ayants-droits (cette dernière sera enclenchée s'il se produit un incident). Je confirme savoir nager au minimum 50 mètres. Je vais être vigilant, porter les gilets de sauvetage, et une tenue adéquate et adaptée à la météo. Je m'engage à débarquer avant chaque barrage (débarquement rive droite en descendant la rivière (site dangereux). Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas acceptés. Les mineurs doivent être accompagnés d'au moins un adulte. Enfin, je déclare respecter toutes les consignes données à l'écrit comme à l'oral.

Les règles de sécurité :

* Ne pas présenter de contre-indications médicales ET enfants de moins de 6 ans non acceptés

- Savoir nager plus de 50 mètres / Port du gilet de sauvetage obligatoire
- Ne pas amener d'objets de valeur, les bidons n'ayant pas une étanchéité garantie - Aventure Canoë n'est nullement responsable des pertes, casses du locataire et des personnes qui l'accompagnent. Le matériel loué par Aventure Canoë est destiné seulement à l'usage du locataire enregistré, aucune sous location n'est possible.
- Prévoir un téléphone afin de communiquer avec notre club en cas de problème
- Prévoir chaussures fermées
- Respecter la réglementation en vigueur: débarquer en amont de chaque barrage (sur la rive droite en descendant la rivière) et réembarquer après ce dernier - Interdiction de débarquer sur le parc du château de Chenonceaux et de certains endroits privés tel que l'île du moulin fort en amont du barrage de Chisseaux.
- Ne pas franchir des seuils, déversoirs, barrages, chutes
- Etre vigilant lors du passage des ponts, faire attention aux arches: troncs branches immergées...
- Pratiquer l'auto-socio-sécurité: vous naviguez sous votre propre responsabilité et devez vous entraider lors de chavirages
- Prévoir de l'eau, collations, protection solaire, casquette, lunettes de soleil, tenue adaptée aux conditions climatiques et à la durée de la pratique - Alcool prohibé.
- Respecter la faune et la flore environnante
- En périphérie du Château de Chenonceau, de Chisseaux, et de la plage de Montrichard, les embarcations non motorisées ne sont pas prioritaires : garder un maximum de distance avec les bateaux-promenade et longer les berges quand vous les croisez.
- Eviter les coincements et rester vigilant aux branchages et arbres le long des berges (si vous chavirez et qu'il y a beaucoup de courant, se mettre sur le dos, les pieds orientés en aval de la rivière afin de ne pas se coincer dans le fond de la rivière)

Les locations prennent effet dès le paiement effectué et dès la remise du matériel au locataire.

Les durées moyennes des parcours figurent sur notre site et tarifs et sont à titre indicatif. Nul ne pourra demander un dédommagement si sa randonnée a été effectuée très rapidement et dans la précipitation ou par un groupe d'un excellent niveau par rapport à la moyenne des groupes.

Nous louons des embarcations en fonction du nombre de personnes au départ selon le gabarit, poids des randonneurs. De fait, nous nous réservons le droit d'adapter le nombre d'embarcations en fonction de la morphologie de chaque pratiquant. Nul ne pourra imposer le type d'embarcation ou le nombre de canoës sans notre accord. Aventure Canoë ne peut être tenue comme responsable pour tout accident ou incident survenu à la suite de fautes individuelles ou par le groupe de randonneurs. Aucune poursuite ne pourra être envisagée et engagée à l'encontre d'Aventure Canoë. Tout client, randonneur, s'engage à respecter les temps de parcours, en cas de dépassement du temps de parcours de plus d'une heure, un supplément de 15 euros par personne sera appliqué et facturé à l'arrivée en sus. Concernant les navettes-retours, elles sont en priorité pour le rapatriement des chauffeurs du groupe de randonneurs. Un acompte peut être demandé au groupe à hauteur de 50% et devra être envoyé à l'adresse indiquée. Il sera encaissé dès que la prestation sera réalisée. Le client ne peut dénigrer Aventure Canoë, son staff, ses salariés sans avoir recouru à la médiation avec notre structure. Le dénigrement, les menaces en tout genre, les intimidations, les faux avis, notations faisant référence à une volonté du client de nuire à Aventure Canoë fera l'objet de poursuites.

Le locataire, ainsi que l'intégralité des membres de son groupe, s'engage à rembourser à la base nautique, le montant du matériel perdu ou ayant subi une détérioration, avec frais de retour : PAGAIE SIMPLE: 25€ - PAGAIE DOUBLE: 35€ - GILET: 35€ - CANOE CANADIEN: 950€ - CANOE: 850€ - Remorque à main: 900€ - Remorque à canoës: 1600€. Le locataire et son groupe reconnaissent avoir souscrit une responsabilité civile à jour.

Je déclare avoir lu, compris, et m'engage à respecter les règles de sécurité et la réglementation. J'accepte la responsabilité de l'équipement utilisé.

SIGNATURE(S) :